

Commune de VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 2 février 2021 à 20h Salle Polyvalente

Présents : MM DE SENA - FAURIE - MIGINIAC - SIEGEL - STOPYRA
Mmes DUMAS - ISLJAM - LACROIX - LAGRANGE - MELDRUM - STOPYRA

Début de la réunion à 20h00

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Coralie STOPYRA est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité.

Ajout de 2 points à l'ordre du jour :

Mme le maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Soutien de la commune de Vitrac à la candidature du PNR Millevaches à la RICE (réserve internationale de ciel étoilé)
- la validation de l'opération Rénovation de la salle polyvalente

Adopté à l'unanimité.

Convention de gestion du Contrat d'assurance CNP avec le Centre de Gestion

Madame le maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les modalités de gestion du contrat d'assurance qui vient d'être conclu avec la C.N.P. pour les risques statutaires du personnel. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CORREZE peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités qui lui sont affiliées peuvent lui confier en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Madame le maire propose donc au Conseil Municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CORREZE d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec la C.N.P. pour la couverture des risques statutaires du personnel, selon les modalités pratiques et financières décrites par convention,
- d'autoriser Madame le maire à signer la convention de gestion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CORREZE qui se renouvellera chaque année par

tacite reconduction pour la même durée que le contrat d'assurance C.N.P. et dans la limite d'une durée de 6 ans.

Avis pour validation du Plan Local de l'Habitat (PLH) de Tulle Agglo 2021-2026

A la suite de l'adoption le 14 décembre 2020, par la Communauté d'agglomération Tulle agglo, du projet de PLH pour les années 2021-2026 qui s'articule autour de 4 axes :

- Equilibrer l'offre de logements à l'échelle du territoire
- Reconquérir l'attractivité du bâti ancien
- Accompagner les publics spécifiques en répondant à leurs besoins
- Animer la stratégie territoriale de l'habitat

il est demandé aux membres du conseil municipal de Vitrac sur Montane de rendre un avis sur ce projet.

Après discussion et considérant que le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de Tulle Agglo 2021-2026 ne correspond pas aux attentes de la commune de Vitrac sur Montane car il concerne davantage les grandes communes que les petites communes de l'agglomération, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de ne pas valider le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) de Tulle Agglo 2021-2026.

Résultat du vote : 0 voix pour 8 voix contre 3 abstentions

Modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021 et mise en place d'un Plan Educatif Territorial (PEDT)

Madame le maire propose aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à l'organisation du temps scolaire et du temps périscolaire.

Les horaires actuels de l'école sont les suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8H45 - 12H00	8H45 - 12H00	8H45 - 11h45	8H45 - 12H00	8H45 - 12H00
Après-midi	13H45 - 15H45	13H45 - 15H45		13H45 - 15H45	13H45 - 15H45
Périscolaire	15H45 - 16H15	15H45 - 16H15		15H45 - 16H15	15H45 - 16H15

La durée du temps périscolaire est de 30 minutes et ne permet pas de réaliser des ateliers dans de bonnes conditions.

Les élus proposent les horaires suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8H45 - 12H00	8H45 - 12H00	8H45 - 11h45	8H45 - 12H00	8H45 - 12H00
Après-midi	13H30 - 15H30	13H30 - 15H30		13H30 - 15H30	13H30 - 15H30
Périscolaire	15H30 - 16H15	15H30 - 16H15		15H30 - 16H15	15H30 - 16H15

Madame le maire indique que la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) permet d'organiser une offre d'activités périscolaires de qualité en continuité et en complémentarité avec l'école, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Le PEDT est un document qui formalise la complémentarité des temps éducatifs. Il ouvre droit aux financements de l'Etat par le biais du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Madame le maire propose à tous les membres du conseil municipal qui sont intéressés de constituer une commission pour élaborer un Projet Educatif Territorial (PEDT) qui sera présenté lors du prochain conseil municipal et sera transmis au DASEN pour approbation prochainement.

Après discussion, la commission est formée par les membres suivants : Mmes DUMAS, LACROIX, LAGRANGE, STOPYRA et M. FAURIE.

Adopté à l'unanimité.

Validation de l'opération Rénovation de la Salle Polyvalente

Mme le maire rappelle que lors du conseil municipal du 8 septembre 2020, l'état de la salle polyvalente avait été évoqué. En effet, les travaux nécessaires, après consultation de Corrèze Ingenierie, étaient les suivants : diagnostic thermique, désamiantage du bâtiment, remplacement des menuiseries en double vitrage, isolation thermique par l'extérieur, création d'une ouverture latérale (baie vitrée) équipée d'une casquette, création d'une entrée principale avec SAS proche du stationnement pour PMR, réaménagement intérieur, remplacement de la toiture, agrandissement et aménagement du local traiteur, installation d'un système de chauffage, finition extérieures du bâtiment, reconfiguration des espaces extérieurs.

Le coût de l'opération est estimé à 565 000,00 € HT

Mme le maire indique que les travaux s'effectueront selon 2 tranches fonctionnelles : la tranche 1 d'un montant 300 000,00 € HT et la tranche 2 d'un montant de 265 000,00 € HT

Mme le maire indique que l'opération est éligible à diverses subventions (Conseil départemental de la Corrèze, Etat et autres organismes).

Adopté à l'unanimité.

Affaires diverses :

- **Dépistage du radon à l'école** : le diagnostic du volume du radon est obligatoire tous les 10 ans. Il sera effectué dans le cours de l'année 2021.
- **Diagnostic thermique de la salle polyvalente** : il est obligatoire avant d'engager les travaux. Des demandes de devis sont en cours.
- **Presbytère** : Mme DUMAS et M. DE SENA sont allés visiter l'appartement du rez de chaussée du Presbytère pour savoir si le plafond de la cave pourrait être isolée et permettre à la locataire de consommer moins d'énergie. Par ailleurs, ils ont constaté aussi de petits travaux à faire dans l'appartement. Ces derniers seront réalisés prochainement par l'adjoint technique.
- **Coupe arbres devant la salle polyvalente** : les épicéas qui bordent la route qui va au lotissement ont grandi et deviennent dangereux par leur volume et leur proximité de la

chaussée. Mme le maire propose de solliciter des entreprises forestières pour évaluer le coût de la coupe de ces arbres. Les élus répondent favorablement à cette proposition.

- **Citystade** : Mme le maire indique qu'elle a demandé plusieurs projets d'installations qu'elle présentera en conseil municipal prochainement.
- **Fibre optique** : la mise en service serait aux alentours du 1^{er} septembre 2021, les foyers seront donc raccordables à ce moment-là.
- **Journal communal** : la rédaction est terminée et la mise en page est en cours.
- **Compteur eau salle polyvalente** : le compteur d'eau de la salle polyvalente se trouve sur la parcelle de l'ancien camping qui a été vendu. Il a été demandé au Syndicat du Puy des Fourches de le déplacer devant la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.